

A l'attention des gestionnaires de cours d'eau et des agents associés à la gestion des cours d'eau et des risques d'inondation (PARIS-PGRI)

**Objet : Demande d'actualisation des projets sur l'application PARIS-PGRI**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) et des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), il vous est demandé, par la présente, de mettre à jour l'état d'avancement de vos projets sur l'application de gestion des cours d'eau « PARIS-PGRI ».

Cette mise à jour est importante pour trois raisons :

- Madame la Ministre Anne-Catherine Dalcq souhaite évaluer la faisabilité d'une potentielle prolongation du délai d'utilisation de la subvention PGRI pour la résilience, octroyée aux administrations communales (Droits de tirage PGRI), actuellement fixé, par AGW, au 31 décembre 2027.
- Le cycle 2022-2027 des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) arrive bientôt à son terme. Il est temps d'évaluer ces programmes d'actions, de les mettre à jour et d'initier l'élaboration du prochain cycle PARIS (2028-2033).
- Le cycle 2022-2027 des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) arrive bientôt à son terme. Il est temps d'évaluer ces plans de gestion, de les mettre à jour et d'initier l'élaboration du prochain cycle PGRI (2028-2033).

Voici le calendrier prévu pour vous guider dans cette démarche :

1. Un webinar sera organisé le **12 mai 2026 de 11h à 12h** par Teams. Il visera à rappeler le contexte et les enjeux des PARIS et des PGRI, et à vous guider pour la mise à jour de vos projets. Ce webinar sera enregistré et mis en ligne sur la [chaîne YouTube du SPW ARNE](#). Pour vous inscrire au webinar, ou simplement être tenu(e) informé(e), cliquez sur ce [lien d'inscription](#).

2. La période dédiée à l'actualisation de vos projets sur l'application PARIS-PGRI s'étendra du **1<sup>er</sup> au 30 juin 2026**. Attention : si vous souhaitez ajouter, prolonger ou reporter un projet PARIS-PGRI pour la prochaine période (2028-2033), cela ne sera possible dans l'application qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026 !

Concernant les projets financés par la subvention PGRI pour la résilience, voici les étapes à suivre :

- A. Dans l'onglet « Données générales » : adapter l'état d'avancement du projet ;
- B. Dans l'onglet « Données financières » :
  - i. Compléter, au besoin, la liste des sources de financement ;
  - ii. Préciser, si besoin, les coûts prévisionnels,
  - iii. Si le projet est « Réalisé », mentionner les coûts réellement encourus.

Financement		Montant estimé à financer (€ TVAC)	Montant financé (€ TVAC)
Source(s) de financement	Subvention PGRI pour la Résilience - Droit de tirage 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Eligibilité vérifiée	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Subvention PGRI pour la Résilience - Droit de tirage 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Eligibilité vérifiée	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Attention** : il est impératif que les montants financés et les montants des factures déposées dans l'onglet « Documents » correspondent ! Au besoin, afin de clarifier la ventilation des factures, vous pouvez déposer un tableau récapitulatif dans l'espace « Documents ».

Pour vous aider dans la mise à jour de vos projets PARIS-PGRI, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre Contrat de Rivière, et ce dans le cadre de la Convention « Résilience du territoire face aux inondations ».

3. Une fois la mise à jour effectuée, vous serez convié(e) à participer à la réunion du Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique (CTSBH) de votre bassin qui se rassemblera **au cours du mois de septembre 2026**<sup>1</sup>. Cette réunion aura pour objectif de finaliser la préparation des futurs PARIS et PGRI pour votre bassin versant, dans un esprit de solidarité entre l'amont et l'aval. Elle permettra d'instaurer un dialogue constructif afin de favoriser la mutualisation, la rationalisation et la conception de nouveaux projets au sein du bassin versant.
4. Suite au travail réalisé en CTSBH, vous devrez faire valider ces projets par votre instance décisionnelle et finaliser l'encodage des projets dans l'application PARIS-PGRI, **au plus tard pour le 31 octobre 2026**.

<sup>1</sup> Le calendrier précis des CTSBH vous sera communiqué ultérieurement.

N'hésitez pas à profiter de cette mise à jour de vos projets pour les mettre en valeur sur la future carte des « Projets clés de la gestion des risques d'inondation en Wallonie », développée par les Contrats de Rivière de Wallonie et le SPW ARNE. Pour ce faire, dans l'application PARIS-PGRI, cochez la case « Projet clé pour carte grand public » dans l'onglet « Données générales » du projet.

**DONNÉES GÉNÉRALES**

---

Projet clé pour carte grand public

Nos services se tiennent à votre disposition pour toute question.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la subvention PGRI et les PARIS

Pour les PGRI

Sébastien GAILLIEZ  
Directeur f.f.

Simon RIGUELLE  
Président du GTI - Directeur du CORTEX



**SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement**  
**Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal**  
Direction des Cours d'eau non navigables  
Avenue Prince de Liège, 7 - B-5100 Jambes  
[coursdeau.non.navigables@spw.wallonie.be](mailto:coursdeau.non.navigables@spw.wallonie.be)  
<https://environnement.wallonie.be>

**SPW Secrétariat Général**  
**Pôle Stratégique**  
GTI c/o CORTEX  
Boulevard Mélot, 50 - B-5000 NAMUR  
[gti.secretariat@spw.wallonie.be](mailto:gti.secretariat@spw.wallonie.be)  
<https://cortex.wallonie.be>

---

**VOTRE DEMANDE**

Numéro :  
Vos références :  
Nos références : DDRCB/DCENN/VW/CTS BH  
Sorties 2026 : **3829**